



Refus de CDI suite à un cdd

Par **Stephh**, le **21/11/2022** à **20:54**

Je suis en CDD comme conducteur de machine et mon entreprise a ouvert une campagne de recrutement interne et externe pour ce même poste en CDI . J ai postulée lors du deuxième entretien j ai retiré ma candidature alors que mon employeur allait me proposer le CDI ,est ce un refus de CDI ou pas?

Bonjour,

Les formules de politesse (bonjour, merci) sont obligatoires sur ce forum !

Merci pour votre attention.

Par **P.M.**, le **21/11/2022** à **22:20**

Bonjour tout d'abord,

Tout dépend déjà des échanges écrits qui ont éventuellement eu lieu pour que l'employeur puisse prouver qu'il vous a proposé un CDI...

Par **janus2fr**, le **22/11/2022** à **06:57**

[quote]

j ai retiré ma candidature alors que mon employeur allait me proposer le CDI ,est ce un refus de CDI ou pas?

[/quote]

Bonjour,

Vous dites "mon employeur allait me proposer le CDI", donc il ne vous l'a pas encore proposé, et donc vous ne l'avez pas encore refusé. Mais sachant maintenant que vous ne souhaitez pas ce CDI, l'employeur a beau jeu de vous le proposer officiellement, ainsi il n'aura pas à vous payer la prime de précarité...